

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25328745

Déposé
25-04-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0713958503

Nom(en entier) : **ELSA IMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Michel Christiaens(H) 3
: 7712 Mouscron**Objet de l'acte :** DIVERS

Il ressort d'un procès-verbal dressé par Maître Benoit CLOET notaire associé à Mouscron, exerçant son ministère au sein de la srl "Actalex Notaires associés - geassocieerde notarissen" dont le siège est sis à 7711 Mouscron, boulevard d'Herseaux, 1, le 16 avril 2025 déposé à l'enregistrement,

Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société " **ELSA IMMO** " ayant son siège à 7712 Mouscron (Herseaux) Rue Michel Christiaens 3, a pris les décisions suivantes :

Unique résolution

Une erreur matérielle s'étant glissée dans le procès-verbal prérappelé, il y a lieu de lire la deuxième résolution comme suit :

« Deuxième résolution

En application de l'article 39, §2, alinéa 2 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, l'assemblée constate que le capital effectivement libéré, soit quatorze mille quatre cent euros cinquante-et-un cents (14.400,51 EUR) et la réserve légale de huit cent vingt euros cinq cents (820,05 EUR), soit un total de quinze mille deux cent vingt euros cinquante-six cents (15.220,56 EUR) ont été convertis de plein droit en un compte de capitaux propres statutairement indisponible.

L'assemblée décide de supprimer le compte de capitaux propres indisponibles et de rendre ces sommes disponibles pour distribution future éventuelle.

L'assemblée décide de ne pas supprimer le « compte de capitaux non-appelés », comportant douze mille quatre cents euros (12.400,00 EUR), compte qu'elle décide de rendre disponible également.

En conséquence, les statuts ne feront plus mention du montant des apports. »

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps : expédition de l'acte

Le notaire Benoit CLOET

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").